http://www.sud-ct35.org/

le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département d'Ille-et-Vilaine

n°218
mai 2022

page 2
vos délégué·es rendent compte
- **CHSCT du 7 mars**
- **CHSCT du 24 mars**
- **CT du 29 mars**

page 3
ça bouge dans les services départementaux
- **nouveau régime indemnitaire**
- **responsables entretien exploitation des routes**

page 4
ici et ailleurs
- **Défendre le droit à l'avortement, partout, tout le temps !**
- **Cassons les préjugés sur les immigré·es !**

Les castors se fatiguent

Cette année encore, comme en 2002 et en 2017, le front républicain aura permis de faire barrage à l'arrivée de l'extrême droite à la présidence de la république. Pourtant, même si le plafond de verre n'est pas rompu, il n'en reste pas moins que la différence se réduit d'un scrutin à l'autre. Le combat contre l'extrême droite reste donc d'actualité.

Si l'on en arrive là, il est indispensable que les représentant·es politiques regardent leurs responsabilités en face. A force de réformes anti-sociales et de discours infantilisants et humiliants pour le peuple, il n'est pas surprenant que ce même peuple se détourne de dirigeant·es méprisant·es. Par ailleurs, force est de constater que mener une politique soi-disant « en même temps » de gauche et de droite fait très souvent pencher la balance économique et sociale vers la droite. Enfin, les discours et actions anti-migrant·es des ministres de l'Intérieur en poste achèvent de brouiller les pistes.

Aujourd'hui, Emmanuel Macron est à nouveau président. Mais il ne doit pas oublier que nombre d'électeurs·trices qui se sont porté·es sur son nom le 24 avril l'ont fait sans conviction et surtout sans soutenir son programme. Ce programme qu'il a tenté de verdir et de faire pencher à gauche mais sans convaincre.

En juin auront lieu les élections législatives. Il n'appartient pas à SUD de donner des consignes de vote. Cependant, le programme de Renaissance (ex-LREM) reste très proche de la politique appliquée depuis 5 ans. Et rien n'indique que le nouveau président l'infléchira. Bien au contraire ! C'est pourquoi, il est impératif d'éviter qu'à la prochaine échéance, l'extrême droite ne soit le refuge des déceptions. Pour cela, il est important de rester mobilisé·e pour que le président se rappelle qu'il a aussi été élu par des électeurs·trices qui tiennent à conserver les acquis sociaux conquis au fil des décennies passées. Car, ne nous leurrons pas. Si nos dirigeant·es continuent à remettre en cause brutalement notre système social et nos services publics, alors le risque est grand que l'extrême droite finisse par accéder au pouvoir.

Il nous faut donc dès maintenant retrousser nos manches, non pas pour construire un énième barrage, mais bien pour édifier un monde nouveau plus social, plus écologique et plus humain.

Solidaires Fonction Publique

Solidaires Sud Départementaux 35

section SUD Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : **sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr**
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - Cucillé 2

document réalisé et imprimé par nos soins

vos délégué.es rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CHSCT du 7 mars

● **Programme annuel de prévention :** Ce programme est l'occasion de lister les actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail envisagées en 2022. Formuler les procédures de prévention, renforcer les compétences des acteurs de la santé et de la sécurité, maitriser les risques d'accidents, de maladies et de RPS, former les agent·es, voici les 4 thèmes proposés par l'administration. SUD attend les traductions concrètes de ce programme ambitieux et nous entendons y être associé pour donner notre avis. **Vote : POUR à l'unanimité**

● **Campagne ACFI 2021 :** Ces inspections doivent vérifier l'application des règles en matière d'hygiène et sécurité. Ce rapport rejoint les remarques que SUD fait régulièrement comme l'absence de document unique (DU) en collège, sur l'accompagnement des assistant·es de prévention (APRP) ou les diagnostics Amiante. Des actions sont en cours. Nous serons attentifs à l'amélioration des situations évoquées.

● **Protocole Amiante :** SUD a rappelé que ce protocole est lourd à engager. Particulièrement dans les collèges où les agent·es de maintenance doivent solliciter l'équipe EMAT pour toute intervention – même bénigne – qui touche de l'amiante. Un bilan de cette expérimentation aura lieu en juin.

● **Dépistage du radon :** Le radon est un gaz naturellement présent en Bretagne. Sa concentration élevée peut être nocive. Un dépistage a été effectué dans les bâtiments départementaux. 8 sites dépassent le niveau de référence et des actions correctives doivent être engagées (VMC, ventilation des pièces…). SUD a demandé que les agent·es concerné·es soient informé·es, qu'une évaluation des expositions soit présentée et qu'un nouveau point soit fait en CHSCT à l'issue des travaux engagés.

● **Qualité de l'air dans les collèges :** Là aussi, la présence de substances toxiques est évaluée. Il reste à vérifier le bon fonctionnement des ventilations et l'origine de ces gaz. Et même si nous pouvons être en contact de ces gaz dans notre quotidien, il est indispensable que les agent·es soient informé·es de cette présence sur leur lieu de travail et qu'une évaluation de cette exposition soit faite.

● **Sécurité des agent·es des routes :** Cette campagne vise à sensibiliser les usager·ères au respect des agent·es des routes. Pour SUD, il ne faut pas oublier que, pour protéger les agent·es, il est nécessaire que le protocole d'intervention sur les accidents sur petites routes soit renforcé. De même, SUD a demandé qu'en cas d'altercation, les agent·es puissent compter sur le soutien de leur hiérarchie et des élu·es. On nous a assuré que c'était bien le cas. Dont acte. ■

CHSCT du 24 mars

Lors de ce CHSCT, plusieurs dossiers concernant les CDAS ont été abordés. Tout particulièrement, la question du document unique (DU) dont l'absence était un des éléments relevés par le Tribunal administratif lors de notre recours (cf. LPCG n°214 de mars 2021). Pour SUD, le document présenté n'est pas ce que nous attendions. Ce plan d'action aurait dû être précédé du recensement précis des risques professionnels en CDAS. Cet inventaire ne nous a jamais été transmis, comme le prévoit pourtant la réglementation. Nous avons donc insisté pour en être destinataire mais il nous a été répondu que cela ne pourrait être fait rapidement. La rédaction du DU est pourtant une obligation depuis 2001… En l'absence de ce document essentiel, nous ne pouvions pas nous prononcer sur la pertinence du plan d'action. **Vote : NPPV 4 (SUD) ; Abstention : 1 (FO) ; POUR : 5 (CFDT/CGT)**

Nous avons également évoqué le dispositif de consignation et de suivi des agressions en CDAS et pour les assistantes familiales (AF). Si nous constatons une hausse des consignations, nous savons que tout ne remonte pas encore au CHSCT. C'est pourquoi SUD demande qu'il soit régulièrement rappelé aux agent·es l'importance de ces consignations afin de pouvoir accompagner au mieux les collègues, d'analyser les causes et d'apporter des solutions.

2 enquêtes CHSCT nous étaient présentées suite à des agressions en CDAS. SUD s'est étonné qu'aucun·e représentant·e du personnel n'ait été convié·e à ces enquêtes comme c'est normalement le cas. Il nous a été répondu que les collègues, encore sous le choc, n'étaient pas à l'aise avec la notion d'enquête et de grande délégation. Est-ce à dire que les syndicats font peur aux agent·es ? Pour SUD, notre place est indispensable pour entendre les équipes et s'assurer que tout se met en place pour éviter d'autres agressions. A l'issue du CHSCT, SUD a interpellé Mme Roux par courrier pour rappeler le cadre légal qui s'impose aussi à notre employeur. ■

CT du 29 mars

● **Réorganisation de la DEF :** Cette présentation était opportune car c'est une direction en très grande tension.

SUD a donc profité de ce CT pour alerter à nouveau sur les non-remplacements d'absences, les départs en retraite non compensés. A cela s'ajoute de nombreux projets impulsés par les élu·es avec des effectifs en tension. Quant à la Mission Ass Fam (MAF), les 6 gestionnaires, épuisées et en arrêt, n'ont pu assurer les paies des Ass Fam. Ainsi, certaines d'entre elles n'ont pas perçu de salaire sur plusieurs mois... Tous les niveaux sont touchés !

L'administration a reconnu que le contexte est difficile mais que les perspectives sont encourageantes et qu'il faut positiver ! La situation reste particulièrement critique et il n'est pas sûr que la méthode Coué suffise pour remonter la pente. **Vote : Abstention 13 (SUD/CFDT/CGT)**

● **Plan de formation 2022 :** C'est un plan de transition avant

le plan pluriannuel qui nous sera présenté à l'automne. Au-delà des axes stratégiques liés au projet de mandature, SUD rappelle l'importance de ne pas oublier les formations en vue d'une reconversion professionnelle. De plus, nous avons alerté sur les refus de formation liés à la nécessité de service et à la charge de travail. L'administration nous a répondu qu'un recensement serait fait pour analyser les motifs invoqués. Suite à notre demande, un bilan sur les formations en collèges nous sera proposé. Ce sera l'occasion de remonter les remarques et les attentes des agent·es. Enfin, nous avons signalé que le logiciel NEEVA n'est pas aussi intuitif qu'annoncé. On nous promet un plan d'accompagnement ambitieux pour faciliter la prise en main. A suivre. **Vote : Abstention 6 (SUD) ; POUR 7 (CFDT/CGT)**

● **Déménagement du service agréments de Combourg :** Ce déménagement s'imposait et l'accompagnement RH a été plutôt bien fait, notamment dans la prise en compte des distances supplémentaires. Nous avons toutefois remonté la question de la charge de travail importante et souhaitons un échange sur les effectifs. **Vote : POUR 13 (SUD/CFDT/CGT)**

● **Bilan et ajustement de la réorganisation de la MDIV :** Ce bilan a fait l'objet d'une démarche participative plutôt appréciée des équipes. Quelques questions subsistent. L'intersyndicale SUD/CGT a interrogé les objectifs visés en termes d'accès pour toute la population aux bibliothèques. Nous avons aussi fait remonter les inquiétudes des agent·es quant à la charge de travail, les effectifs constants et les non remplacements d'absences. Laurence Roux nous a répondu qu'il faudra hiérarchiser les ambitions et prioriser les besoins en fonctions des services du Département. Est-ce à dire que la culture pourrait être sacrifiée sur l'autel de l'austérité budgétaire ? Ce choix, très politique, serait, de notre point de vue, un très mauvais message adressé aux agent·es mais aussi à la population bretillienne… **Pas de vote.**

● **Prime exceptionnelle COVID :** Cette prime s'adresse aux agent·es mobilisé·es depuis janvier 2022 sur 2 centres de vaccination. Comme en mai dernier, SUD note avec satisfaction que le montant est identique quel que soit le grade. Par ailleurs, l'administration nous précise que le CDAS du Blosne maintient une unité de vaccination (1/2 journée par semaine). La charge de travail ordinaire étant déjà importante, la question de renforts se pose si cette situation devait se prolonger et s'intensifier. **Vote : POUR 13 (SUD/CFDT/CGT)** ■

Responsables Entretien Exploitation des Routes

Lors du CT du 8 juin 2020, l'administration a défini la liste des emplois passerelles concernant les postes des techniciens du Département.
Les 15 REER du Département, se sont vu refuser cette reconnaissance de leur métier. Cette décision n'ayant pas été comprise par ces professionnel·les, une intersyndicale SUD/CFDT s'est mise en place pour solliciter une rencontre avec l'élue en charge des ressources humaines et du dialogue social.
Le 10 mars 2022, à cette occasion, les représentants SUD ont défendu les missions des REER et la connaissance de leur métier.
Sur la transformation du poste de REER en emploi passerelle, Mme Roux ne s'est pas positionnée. Par contre elle a souhaité qu'un examen de la situation et de la fiche de poste des REER soit réalisé, suite aux remarques sur la pénibilité du travail, leur responsabilité et le temps de travail, notamment durant la veille téléphonique lors des interventions de sécurité, la revalorisation du régime indemnitaire.
Le cadre d'emploi des techniciens ne leur permet pas, dans l'état actuel, de bénéficier de la NBI.
L'administration se donne 3 mois de réflexion. Nous attendons leurs propositions début juin.

nouveau régime indemnitaire

Passé l'effet de surprise de la 1ère annonce (cf. LPCG n°217), la déception est grande. Si l'idée d'améliorer les salaires est appréciée, nous ne pouvons que regretter, avec les agent·es, les choix retenus par nos élu·es.
SUD revendique une répartition plus équitable de l'enveloppe budgétaire avec un écart raisonnable entre l'augmentation de la catégorie C et celle des directeur·trices de Pôles.

Si certaines lignes ont un peu bougé, il n'en reste pas moins que plusieurs points revendiqués par SUD n'ont pas été entendus.

Retrouvez le détail de ce dossier notre Newsletter envoyée le 20 mai ou sur notre page intranet.

Défendre le droit à l'avortement partout, tout le temps ! Solidarité avec les états-uniennes !

Aux Etats-Unis, le droit à l'avortement a été reconnu en 1973 par l'arrêt historique de la Cour suprême dit « Roe versus Wade », contraignant les États à légaliser l'avortement. Mais sous la présidence Trump, les attaques pour faire annuler cette décision se sont multipliées. La nomination à la Cour suprême, par ce dernier, de 3 juges hostiles à l'avortement juste avant la fin de son mandat faisait craindre le pire.

Cette crainte pourrait devenir une réalité dans les semaines qui viennent. Les anti-avortement pourraient parvenir à faire revenir la Cour suprême des États-Unis sur sa décision emblématique de 1973.

Ce droit fédéral était déjà battu en brèche par des lois locales remettant en cause le droit à l'avortement dans certains États voire en l'interdisant.

Face à ce recul dramatique des droits des femmes, dans un pays où la mortalité maternelle est l'une des plus élevées au monde (900 décès/an) et touche près de 4 fois plus les femmes noires, l'Union Syndicale Solidaires appelle à rejoindre les mobilisations de soutien aux femmes et minorités de genre américaines qui auront lieu partout sur le territoire.

Nous dénonçons la remise en cause des droits fondamentaux des femmes et la collusion entre les conservateurs, les extrêmes droites et les pouvoirs religieux, qui perpétuent la domination patriarcale. Nous le redisons : ce projet de loi vise à contrôler le corps et les droits des femmes !

Enfin, interdire ce droit fondamental,

• C'est accentuer les inégalités de classes, entre les femmes qui peuvent payer pour se rendre dans un État autorisant l'avortement et celles qui ne le peuvent pas ;

• C'est renvoyer ces dernières à la clandestinité, et à nouveau les acculer à des avortements non médicalisés, avec leurs complications, ou encore les condamner à mort !

Nous appelons à la solidarité internationale !

Communiqué de l'Union syndicale Solidaires

Cassons les préjugés sur les immigré·es !

La crise économique et sociale est un prétexte pour les politiques et l'extrême droite pour alimenter de fausses informations sur les travailleuses et travailleurs immigré.es.

Elles et ils sont les bouc émissaires d'une politique néo-libérale et autoritaire.

Solidaires se bat contre contre l'ensemble de ces préjugés, rappelle et défend que les travailleuses et travailleurs immigré.es ne sont pas nos ennemi.es mais nos camarades.

Vidéo réalisée dans le cadre des émissions "Expression directe" diffusée sur la chaîne du service public.
Réalisation : Canal Marches / Union Syndicale Solidaires

https://vimeo.com/700834391

information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : *avoir des renseignements sur Sud* ❑ *adhérer à Sud* ❑

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
mel :

date :
signature :